

Maison des Services Publics Boulevard Simon Batlle 66400 Céret

Tel: 04.68.87.43.24 Fax: 04.67.87.37.89









Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural L'Europe investit dans les zones rurales

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS : AIDES FINANCIERES ET TECHNIQUES

AIDES TECHNIQUES

Accompagnement du SYDEEL 66:

Le SYDEEL 66 propose deux options d'accompagnement :

- En partenariat avec le Département et Perpignan Méditerranée Métropole, une subvention via le programme ACTEE pour financer des audits énergétiques à hauteur de 50% (pour des audits facturés avant le 31 décembre 2023). Le prix moyen d'un audit est de 1300 €.
- Un accompagnement plus complet pour les communes via un Conseiller en Énergie Partagé : https://www.sydeel66.com/competences/transition-energetique

Pour plus d'informations, il est possible de contacter Rémi Aribit qui se tient à votre disposition : remiaribit@sydeel66.com

BET Thermiques

Plusieurs BET sont disponibles sur notre territoire, notamment :

ENERGIE R BET : https://energie-r.fr/

AXIO Energie : https://www.axioenergie.fr/

BET 2M: http://www.bet2m.com/prestations/

Accompagnement de Bois Energie 66 :

Bois Energie 66 accompagne les collectivités dans le développement de leurs projets d'énergies renouvelables thermiques (bois énergie, solaire thermique et géothermie), notamment sur les volets :

- Conseil et appui technique auprès des maîtres d'ouvrage, des bureaux d'étude et des chauffagistes (analyse d'opportunité);
- Aide au montage des dossiers de demande de subventions ;
- Aide à la mise en place des contrats d'approvisionnement et d'exploitation ;
- Suivi des installations en fonctionnement.

Plus d'informations sont disponibles sur leur site (https://bois-energie66.fr/votre-projet-collectivite/), ou auprès de Grégory Zabala : g.zabala@be66.fr

AIDES FINANCIERES

Les Certificats d'économie d'énergie

Une fiche explicative sur ce dispositif avec des contacts est disponible sur notre site internet : https://www.payspyreneesmediterranee.org/mbFiles/documents/thematiques/transitions-energie-climat/ressources/mobelus/fiche-information-cee-vf.pdf

En tant qu'acteur éligible au dispositif CEE, vous pouvez valoriser des CEE obtenus par des travaux de rénovation énergétique de votre patrimoine grâce à leur vente. Vous pouvez également initier un partenariat avec un obligé, qui en échange d'une aide financière pour vos travaux, récupère les CEE relatifs à ces travaux. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le SYDEEL 66 (remiaribit@sydeel66.com).

Les aides de l'ADEME :

- Appel à candidatures pour l'accompagnement de collectivités dans la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique de leur patrimoine bâti, ouvert jusqu'au 14 avril 2023. Vous pouvez trouver plus d'informations en bas de la page web suivante : https://occitanie.ademe.fr/expertises/batiment/accompagnement-des-gestionnaires-de-patrimoine
- Mission de Commissionnement pour des rénovations énergétiques globale : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/mission-commissionnement-renovations-energetiques-globale

Le Fonds vert :

Le Fonds Vert est destiné à financer des projets des collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans plusieurs domaines de la transition écologique est énergétique.

Une des actions s'intitule "Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics" et financera les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Toutes les informations sur les projets éligibles et les modalités de dépôts des candidatures sont disponible à cette adresse : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/3e7d-realiser-la-renovation-energetique-des-batime/

Les candidatures sont à déposer avant le 31 décembre 2023 sur ce lien : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-1-renovation-batiments-publics

Vous pouvez retrouver toutes les informations utiles sur le fonds vert sur notre site : https://www.payspyreneesmediterranee.org/outils-financiers/fonds-vert.html

Le Programme Régional Occitanie FEDER, FSE+ 2021-2027

La priorité 2 du programme FEDER (OS2) est consacrée à la thématique « Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée » et est dotée de 186 millions d'euros (pour plus d'informations : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/version-simplifiee proccitanie.pdf).

L'OS2 est divisée en objectifs, dont celui intitulé « Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre », qui vise entre autres l'accompagnement de la construction et/ou la rénovation énergétique de bâtiments publics innovants et exemplaires. Les détails sont disponible à la page 62 de ce document : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/sfc2021-prg-2021fr16ffpr004-1 2.pdf.

Pour soumettre votre projet à la Région dans le cadre de cet objectif, il vous faut remplir la fiche de pré-projet qui permettra d'étudier son éligibilité ainsi que la lettre d'incitativité qui garantira l'éligibilité des dépenses de votre projet, disponibles sur cette page : https://www.europe-en-occitanie.eu/Programme-Regional-Occitanie-FEDER-FSE-2021-2027. Ces documents sont à renvoyer à feder.tee@laregion.fr

Le Contrat Territorial Occitanie :

Vous pouvez consulter sur ce site toutes les informations relatives au Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 Pays Pyrénées Méditerranée : https://www.payspyreneesmediterranee.org/outils-financiers/contractualisation/contrat-territorial-occitanie/contrat-territorial-2022-2028/

Le CTO fixe des trajectoires d'engagement à horizon 2028. Il constitue le point de rencontre entre la stratégie territoriale du Pays, structurée autour de 12 défis et 5 ambitions, et le référentiel territorial du Pacte Vert (schémas ci-dessous). C'est le cadre de référence pour le financement des projets par la Région Occitanie sur notre territoire. Dans ce cadre figure le dispositif de rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique (bâtiments publics communaux et intercommunaux) :

DISPOSITIFS	CONTENUS	DEPENSES ELIGIBLES / MODALITES FINANCIERES	POINTS DE VIGILANCE
RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS (ERP) POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE ENERGETIQUE (bâtiments publics communaux et intercommunaux) Cf. p.7 Annexe 2 délibération du 19/10/2022	Dispositif mobilisable à l'issue d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux identifiant les bâtiments prioritaires à rénover pour optimiser le bilan énergétique de la collectivité Sont éligibles les opérations permettant, après travaux :	Dépenses éligibles : DPE, études thermiques, fournitures d'équipements / produits et ouvrages améliorant la performance énergétique Taux plafonné à 25%	Ne concerne pas les bâtiments publics qui font l'objet d'un dispositif d'aide sectoriel spécifique (équipements structurants culturels, sportifs, touristiques) ou qui constitue des bâtiments générateurs de recettes commerciales (bar ou restaurant communal,)
	✓ Soit un gain énergétique d'au moins 30% sur la consommation énergétique et l'atteinte de la classe énergétique C minimum. ✓ Soit l'atteinte de la classe énergétique B minimum	Assiette éligible plafonnée à 200 000€ HT (subvention plafonnée à 50 000€ HT) Subvention minimum : 5 000 € Plafonnement du taux d'intervention à 25%	Seule une opération globale (pouvant regrouper plusieurs bâtiments) pourra être accompagnée sur la période 2022-2024 et par commune. A titre dérogatoire, ce dispositif est cumulable avec le dispositif en faveur de la mise en accessibilité des bâtiments publics.

Les aides ACTEE :

ACTEE – Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique – est un programme déposé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), porteur principal et par ces cofinanceurs.

Le sous-programme ETRIER est proposé dans le cadre du programme ACTEE : https://www.programme-cee-actee.fr/aap/sous-programme-etrier/. ETRIER vient en aide aux communes de moins de 3 500 habitants qui répondent aux critères suivants : Absence d'acteurs facilitateurs locaux (service mutualisé de conseil porté par une structure telle que les syndicats d'énergie, les agences locales de l'énergie ou encore les intercommunalités) ; Absence d'une collectivité lauréate d'un autre appel à projets ACTEE couvrant la commune candidate.

La démarche ETRIER vise à massifier la pratique de la rénovation en finançant les actions portées par ces communes rurales isolées via quatre axes :

- Des études énergétiques (audits)
- Des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
- Des outils et équipements de mesure et suivi des consommations
- Une aide à la maîtrise d'œuvre

Les dossiers seront déposés et instruits au fil de l'eau dans le cadre d'une démarche d'accompagnement ouverte et suivant le calendrier du programme ACTEE jusqu'au 14 avril 2023.

Les aides de la Banque des Territoires :

Des informations sur les aides de la Banque des Territoires pour la rénovation énergétique des bâtiments publics : https://www.banquedesterritoires.fr/renovation-energetique-des-batiments-publics . La Banque des Territoires accompagne les communes dans l'élaboration d'un projet de rénovation énergétique, depuis le pré-diagnostic de situation jusqu'à la réalisation des études (techniques, juridiques et financières) nécessaires. Les dispositifs de financement (sous forme de prêts) sont décrits ici : https://www.banquedesterritoires.fr/renovation-energetique-des-batiments-publics/financer-projet

Vous pouvez également consulter leur guide sur le sujet : https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2022-05/Livre Blanc financer renovation energetique batiments publics Mai2022.pdf